

Premiers soins en cas d'intoxication

- Appelez le Centre Antipoisons ou un médecin. N'attendez pas l'apparition de symptômes pour demander conseil.
- Ne faites pas boire de lait: le lait n'est pas un antidote!
- Ne provoquez pas de vomissements: faire vomir peut aggraver la situation! Consultez d'abord un médecin ou le Centre Antipoisons.
- En cas de projection d'un produit dans les yeux ou sur la peau, rincez abondamment à l'eau.
- En cas d'émanation de gaz irritant ou toxique, emmenez la victime à l'air frais et gardez-la au repos.

Pour mieux vous aider, nous vous demanderons des informations sur:

- L'âge de la victime: s'agit-il d'un enfant (donnez son poids), d'un adulte?
- Le nom du produit à l'origine de l'intoxication? Gardez à portée de main l'emballage, le mode d'emploi, la notice.
- La quantité de produit avalée (nombre de comprimés, de cuillerées à soupe ou à café, ...)?
- Les circonstances (accident, suicide, ...)?
- L'état de la victime: présente-t-elle des plaintes, des symptômes?
- Par téléphone, il est difficile d'identifier ou de décrire une plante, une baie, un champignon. Le médecin du Centre vous demandera si nécessaire de prendre contact avec un spécialiste.

SYMBOLES DE DANGER

-  Corrosif
-  Dangereux pour l'environnement
-  Gaz sous pression
-  Danger pour la santé humaine
-  Explosif
-  Inflammable
-  Oxydant
-  Risque grave pour la santé humaine
-  Toxicité aiguë

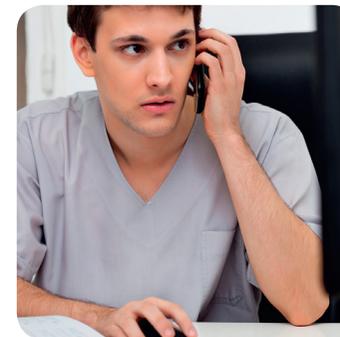


En savoir plus:

Centre Antipoisons
c/o Hôpital Militaire Reine Astrid
Rue Bruyn 1 - 1120 Bruxelles
t +32 2 264 96 36 - f +32 2 264 96 46
info@poisoncentre.be
www.centreantipoisons.be



N'attendez pas l'apparition de symptômes pour demander conseil.



En cas d'intoxication, appelez gratuitement

8002 5500

7 jours sur 7,
24 heures sur 24



Les appels en provenance du Grand-Duché de Luxembourg sont pris en charge par le Centre Antipoisons belge, conformément à une convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique.



« Gardez les produits dans leur emballage d'origine, ne les transvasez pas dans un emballage alimentaire. »

LES MISSIONS DU CENTRE ANTIPOISONS

Une équipe expérimentée assure 24h/24 une assistance par téléphone en cas d'intoxication.

Le Centre Antipoisons gère une importante documentation en matière d'agents toxiques.

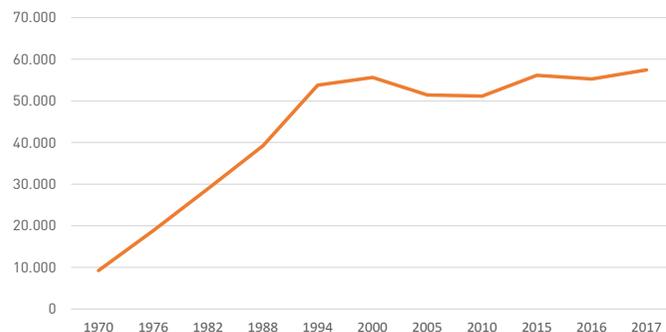
La composition confidentielle des produits dangereux doit être déposée au Centre Antipoisons.

Un stock d'antidotes est disponible sur prescription médicale pour le traitement en urgence de patients hospitalisés.

Une assistance téléphonique en cas d'intoxication

Le Centre Antipoisons, créé en 1963, est une fondation royale d'utilité publique qui fonctionne dans le cadre de l'aide médicale urgente. Le Centre répond à plus de 55.000 appels d'urgence par an provenant de l'ensemble de la Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg, soit plus de 150 appels par jour.

Nombre d'appels par an

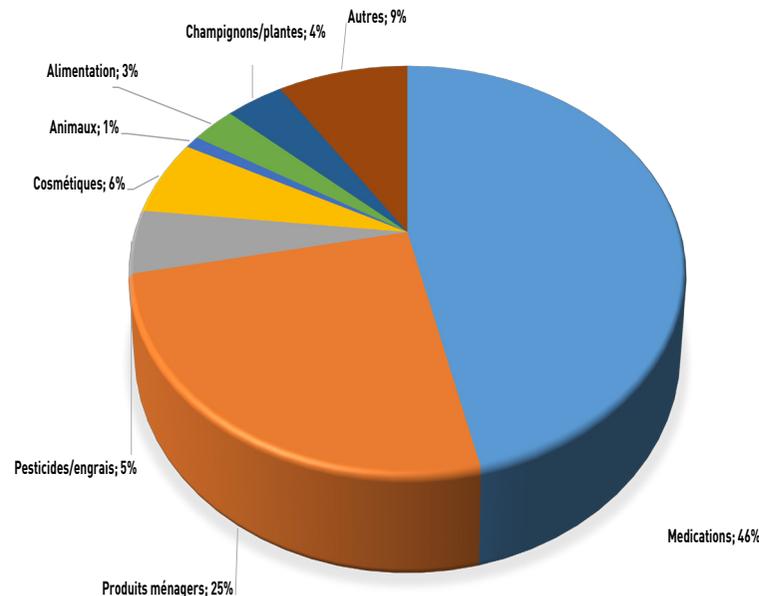


Qui appelle le Centre Antipoisons?

Trois appels sur quatre proviennent de particuliers. Un quart des appels émane de professionnels de santé (médecins, pharmaciens, infirmiers), de services de secours et de vétérinaires.

Les principales causes d'intoxication

Les médicaments viennent en tête des agents en cause dans les appels suivis des produits ménagers. Ces deux catégories de produits sont à l'origine de plus de 70 % des appels. D'autres causes d'intoxication sont les produits pesticides et les engrais, les plantes, champignons, les cosmétiques et les denrées alimentaires...



Conseils pour éviter les intoxications

- Conservez les médicaments et les produits ménagers hors de portée des enfants.
- Ecartez les enfants lorsque vous manipulez des produits dangereux (déboucheurs de canalisation, solvants, ...): la plupart des accidents surviennent lors de l'utilisation des produits.
- Gardez les produits dans leur emballage d'origine, ne les transvasez pas dans un emballage alimentaire.
- La prudence est de rigueur avec les produits dangereux. Evitez de les mélanger.
- Lisez attentivement l'étiquette et le mode d'emploi avant d'utiliser un produit.
- Notez le nom des plantes que vous avez à la maison. Choisissez des espèces non dangereuses.
- Le monoxyde de carbone reste la première cause de mort par intoxication accidentelle en Belgique:
 - Prévoyez un entretien régulier des appareils de chauffage et de production d'eau chaude.
 - Aérez bien les locaux où ils sont installés.
 - Faites régulièrement contrôler les cheminées.